

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS

## **AVIS PUBLIC**

### **Assemblée publique de consultation Projet de règlement numéro 26-699**

Avis public est donné par la soussignée que le **mercredi 8 juillet 2026, à 17 h**, à la salle Francine Morin de la MRC des Maskoutains située au 3271, boulevard Laframboise, bureau 200, à Saint-Hyacinthe, la commission créée par le conseil de la MRC des Maskoutains en vertu de la résolution numéro 2026-06-129, adoptée le 10 juin 2026, en conformité avec l'article 53.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1)*, tiendra une assemblée publique de consultation sur le *projet de Règlement numéro 26-699 modifiant le Règlement numéro 03-128 relatif au Schéma d'aménagement révisé (Modification des critères associés à la fonction complémentaire « Commerce de destination » dans l'affectation SU3 à Saint-Pie, à l'effet de permettre des commerces de services récréatifs comportant des activités majoritairement situées à l'intérieur)*.

Lors de cette assemblée publique, la commission expliquera la modification proposée et ses effets et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ledit règlement.

Toute personne intéressée peut consulter ce projet de règlement sur le site Internet de la MRC des Maskoutains, au siège social de la MRC des Maskoutains situé au 3271, boulevard Laframboise, bureau 200, à Saint-Hyacinthe, ainsi qu'à l'hôtel de ville ou au bureau municipal des municipalités faisant partie du territoire de la MRC des Maskoutains, durant les heures d'ouverture.

#### **Résumé du projet de règlement :**

Ce projet de règlement a pour objet de modifier les fonctions complémentaires autorisées dans l'affectation SU3 à Saint-Pie afin d'y ajouter les « Commerces structurants » limités à l'entreposage et la distribution de biens d'achats courant, semi-réfléchi et réfléchi et d'y ajouter un critère à la fonction « Commerce de destination » afin de permettre les commerces de services récréatifs comportant des activités majoritairement situées à l'intérieur.

Donné à Saint-Hyacinthe, le 16<sup>e</sup> jour du mois de juin 2026.

La greffière,



Marie-Pier Hébert